

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 69 (1943)  
**Heft:** 2

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie  
F. Rouge & C<sup>ie</sup>, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

**COMITÉ DE PATRONAGE.** — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**  
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL, G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

Publicité :  
**TARIF DES ANNONCES**

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.  
Tarif spécial pour fractions  
de pages.  
En plus 20 % de majoration de guerre.  
Rabais pour annonces  
répétées.



**ANNONCES-SUISSE S.A.**  
5, Rue Centrale,  
LAUSANNE  
& Succursales.

**SOMMAIRE :** URBANISME GENEVOIS : Concours d'idées pour l'aménagement du quartier de St-Gervais. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Le transfert de l'Ecole dans de nouveaux locaux. — NÉCROLOGIE : Gabriel Nicole, ingénieur. — BIBLIOGRAPHIE. SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION.

## URBANISME GENEVOIS

### Concours d'idées pour l'aménagement du quartier de St-Gervais.<sup>1</sup>

#### Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de M. le conseiller administratif Emile Unger, président, de MM. A. Bodmer, chef du service d'urbanisme, Dr h. c. Hans Hofmann, architecte, F. Fulpius, architecte, A. Höchel, architecte, F. Odier, architecte, A. Guyonnet, architecte, suppléant, remplaçant M. G. Bovy (collaborateurs avec voix consultative : M. André Vierne, secrétaire général du Département des Travaux publics, M. Albert Giuntini, secrétaire du Service immobilier municipal), s'est réuni les 6, 7 et 8 octobre 1942 dans la grande salle de la Maison du Faubourg, Terreaux du Temple 8, à Genève.

Trente-six projets ont été déposés dans le délai prescrit.

Le jury prononce, à l'unanimité, l'exclusion de cinq d'entre eux qui sont contraires aux conditions posées par le programme.

Puis, se plaçant au double point de vue :

- a) du tracé des artères et de la circulation,
- b) de l'ensemble architectural et de l'utilisation des terrains,

il élimine cinq projets n'obtenant pas la majorité des voix au moins sur l'un ou l'autre de ces points.

Après un troisième tour, au cours duquel furent éliminés les projets n'obtenant pas au moins deux voix, seuls 19 concurrents restaient en présence.

Le jury décide alors de passer à un quatrième tour au

cours duquel furent éliminés onze projets n'obtenant pas au moins trois voix.

Après cette élimination, restaient en présence huit projets portant les n<sup>o</sup>s 1, 3, 4, 6, 8, 9, 16, 34.

Les huit projets restant firent l'objet d'une analyse détaillée.

Avant de procéder au classement définitif, le jury décide, conformément à l'art. 33 des « Principes » de la S. I. A., de passer en revue tous les projets éliminés, y compris ceux qui ont été exclus pour infraction au règlement.

Après cet examen, qui ne modifie pas les décisions prises, le jury revoit les huit projets restant en présence et adopte le classement suivant :

A l'unanimité, il décide de classer en premier rang, avec l'attribution d'un premier prix, le projet « Treille ». Puis il classe, à la majorité, les sept autres projets dans l'ordre suivant : 2<sup>e</sup> rang, projet « Essai » ; 3<sup>e</sup> rang, « Circulation canalisée » ; 4<sup>e</sup> rang, projet « Jean-Jacques » ; 5<sup>e</sup> rang, projet « Circulons » ; 6<sup>e</sup> rang, projet « Tridents » ; 7<sup>e</sup> rang, projet « Deux places » ; 8<sup>e</sup> rang, projet « Spes ».

Ceci fait, il fixe le montant des six prix attribués, en application de l'art. 18 du programme, aux auteurs des projets classés en tête.

#### Conclusions.

Le jury a constaté avec plaisir que ce concours, malgré la complexité des problèmes qu'il posait, a donné lieu à une assez forte participation.

L'ensemble des envois dénote un effort sérieux chez les concurrents, du moins en ce qui concerne le problème de la circulation et celui de l'aménagement du quartier. En revanche, de trop nombreuses études architecturales laissaient à désirer.

Comme le précisait l'art. 2 du programme, le jury a accordé une attention toute spéciale au problème difficile des circulations dans le quartier. L'examen de la situation telle qu'elle

<sup>1</sup> En ce qui concerne le programme de ce concours, voir *Bulletin technique* du 22 août 1942, p. 203.